



Kiwi



N°15
14/06/2018



Animateur filière

Emmanuelle MARCHESAN
FDGDON 47
e.marchesanfredonaqui@laposte.net

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.

Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine
Kiwi N°15 du 14/06/2018 »



Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

Kiwi

- **PSA** : la surveillance des parcelles est à maintenir.
- **Metcalfa pruinosa** : les éclosions sont en cours.

• Stades phénologiques

Le développement des fruits est en cours pour l'ensemble des variétés.



Jeunes fruits

• *Pseudomonas syringae* pv. *Actinidiae* (PSA)

La bactérie se manifeste actuellement sous forme de taches sur feuilles (taches nécrotiques avec halos jaunes). Peu de nouveaux symptômes sont observés.

Des dessèchements de végétation sont toujours observés et des écoulements d'exsudats actifs étaient encore visibles la semaine dernière dans les parcelles les plus touchées.



Nécroses foliaires

(Crédit Photo : E.Marchesan – FDGDON 47)

Evaluation du risque : Avec la hausse des températures annoncées à partir de la semaine prochaine et un temps moins humide les conditions devraient être moins favorables à la bactérie. La surveillance des parcelles doit cependant être maintenue.

Mesures prophylactiques : afin de limiter les risques de contaminations, les opérations de taille et d'éclaircissage (qui contribuent à ouvrir des voies d'entrées pour la bactérie) sont à réaliser par temps sec (si possible lorsque la température est supérieure à 25°C) en veillant à désinfecter régulièrement le matériel de taille (trempage dans de l'alcool à 70°, alcool à brûler...).

- **Cochenille blanche du mûrier**

La présence de la cochenille blanche du mûrier est actuellement repérable par le développement des follicules des individus mâles.

Evaluation du risque

Absence de risque actuellement, il reprendra lors de la migration des larves de deuxième génération qui ne devrait pas intervenir avant mi-juillet.



Follicules

(Crédit Photo : E.Marchesan – FDGDON 47)

- **Metcalfa pruinosa**

En parcelle de référence, on observe la présence de jeunes larves (stade L1 à L3).

Mesures prophylactiques : afin de limiter son extension, les mesures prophylactiques telles que le débroussaillage des environs très propices (bords des cours d'eau avec ronces et orties...) et le broyage des adventices sont à privilégier.

La gestion des parcelles vis-à-vis de *Metcalfa* s'effectue sur les jeunes stades larvaires (stades L1-L2).



Larve de Metcalfa

(Crédit Photo : E.Marchesan – FDGDON 47)

- **Auxiliaires**

Quelques auxiliaires sont observés en parcelles : coccinelles, chrysopes, syrphes...



Œuf de chrysope

(Crédit Photo : E.Marchesan – FDGDON 47)

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Kiwi sont les suivantes : Cadralbret, CDA 47, FDGDON 47, FDGDON 64, Garlanpy, Rouquette, SCAAP Kiwifruits de France, Vallée du Lot

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto "